

HONORAIRES 2022 / 2023



AGENCE DE LA MER – SAS AGENCE FUNEL

« MANDELIEU COTTAGE » 400 Av de la Mer – Mandelieu

« LA NAPOULE VILLAGE » 166 Av du 23 Août – La Napoule

VENTE IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU PROFESSION LIBERALE	
0-100.000€	10% TTC
Au-delà de 100.000€	6% TTC
VENTE AUTRES BIENS	
MURS COMMERCIAUX	10% TTC
TERRAINS / FONDS / MURS COMMERCIAUX	12% TTC

Honoraires TTC à la charge du vendeur, sauf demande particulière du vendeur qui souhaiterait mettre les honoraires à la charge de l'acquéreur lors de la signature du Mandat. Pour un mandat concernant un bien particulier, il sera procédé par assimilation.

**SAS Unipersonnelle AGENCE FUNEL – Siège Social 400, Avenue de la Mer – 06210 MANDELIEU
Capital Social 3.000€ - Siret 840 693 600 00016 – Carte Professionnelle 0605 2018 000 032 506
RCP MMA IARD – PRO PME n° 000000145038899 – AFV Groupe, 23 Rue Jean de Riouffe Cannes**


Thierry FUNEL

Conformément aux Articles du code de la consommation L 611-1 et suivants, R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente n'ayant pu être résolu dans le cadre amiable, le consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier (62 Rue Tiquetonne, 75002 Paris) soit par mail via le formulaire en ligne à l'adresse www.anm-conso.com